



Les Martres-de-Veyre
naturellement vôtre
Mairie des Martres de Veyre
place Alphonse Quinsat
63730 LES MARTRES DE VEYRE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le

ID : 063-216302141-20241010-DB_2024_05_07-DE



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le dix octobre, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PIGOT Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 27

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation du Conseil Municipal : le 03/10/2024

PRESENTS : Pascal PIGOT - Martine BOUCHUT - Régis BERNARD - Catherine PHAM - Gloria DIALLO - Jean-Pierre RIGAL - Christophe CHAPUT - Sylvie CAMUS - Annick BARDEY - Stéphanie DUBIEN - Sébastien BERNARD - Frédéric MASSON - Jocelyne MOGENROS - Pascal BARTHELEMY - Laurence DELAVET - Anne-Sophie JARROUSSE - Catherine LOPEZ - Damien COULON - Lucie DEQUESNES.

ONT DONNE POUVOIR : Gilles DURIF (procuration à Pascal PIGOT) - David PERREIRA (procuration à Sylvie CAMUS) - Evelyne KERJOLIS-CAUVIN (procuration à Régis BERNARD) - Éric CANDIOLO (procuration à Pascal PIGOT)

ABSENTS : Grégory DESTOMBES - Anthony VAZEILLE - Cécile MANDONNET - Kévin TREMOUILLE.

Sylvie CAMUS a été élue secrétaire.

n° 2024-05-07

CM du 10 octobre 2024

Objet : travaux d'éclairage public – réfection câblage suite vandalisme – stade de football

Suite à des actes de vandalisme (vol de câbles), la commune a sollicité auprès de Territoire d'Énergie des travaux de réfection de câblage au stade de football.

L'estimation des dépenses s'élève à 10 400.00 € HT.

Territoires d'Énergie prendra en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50% du montant HT.

La commune participera à hauteur de 50% de ce montant auquel s'ajoute l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe soit 5 200.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des suffrages :

- **Approuve** les travaux d'éclairage public désignés ci-dessus ;
- **Autorise** monsieur le maire ou son représentant à signer la convention avec Territoires d'Énergie.

Pour :	21
Contre :	
Abstention :	

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 11 octobre 2024

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le maire,
Pascal PIGOT



Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 063-216302141-20241010-DB_2024_05_07-DE